

ACTEURS INTERVENANT DANS LA GESTION

La gestion des conditions imposées par le programme *Bolsa Familia* est :

- » intersectorielle : elle mobilise les responsables du programme *Bolsa Familia* ainsi que les secteurs de l'assistance sociale, de l'éducation et de la santé ;
- » conjointement assumée par le Gouvernement fédéral, les États et les municipalités.

La gestion des conditions nécessite une organisation complexe, reposant sur des systèmes et des interactions entre les différents secteurs (assistance sociale, éducation et santé) et les trois échelons administratifs (Gouvernement fédéral, États et municipalités). Les responsabilités et les pouvoirs conférés aux différents organismes chargés de la gestion des conditions du programme *Bolsa Familia* jouent un rôle essentiel pour contrôler la fréquentation scolaire et la présence aux examens de santé des bénéficiaires.

QUI SONT LES ACTEURS INTERVENANT DANS LA GESTION ?
 QUELLES RESPONSABILITÉS ONT-ILS EN MATIÈRE DE GESTION DES CONDITIONS ?

GOVERNEMENT FÉDÉRAL

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA LUTTE CONTRE LA FAIM (MDS)

Au sein du Ministère du développement social et de la lutte contre la faim, c'est le Secrétariat national du revenu de la citoyenneté qui est chargé de coordonner la gestion des conditions imposées par le programme *Bolsa Familia*, conjointement avec les secteurs de l'assistance sociale, de l'éducation et de la santé.

Responsabilités :

- » Fixer le calendrier pour la collecte et l'enregistrement des données relatives à la fréquentation scolaire et à la santé des familles bénéficiaires, conjointement avec le Ministère de l'éducation (MEC) et le Ministère de la santé (MS) ;
- » Identifier les groupes de population dont la fréquentation scolaire fera l'objet d'un suivi (liste de tous les bénéficiaires du programme *Bolsa Familia* âgés de 6 à 17 ans dont la présence à l'école doit être contrôlée) et des groupes dont la santé doit être surveillée (liste de tous les enfants de moins de 7 ans et des femmes âgées de 14 à 44 ans) et communiquer ces informations aux Ministères de la santé et de l'éducation ;
- » Intégrer aux résultats le nombre d'enfants et d'adolescents dont la fréquentation scolaire a été contrôlée, ainsi que le nombre de familles qui ont rempli les conditions fixées en matière de santé ;
- » Identifier les enfants et les adolescents affichant un fort taux d'absentéisme, les enfants dont les vaccins ne sont plus à jour et les femmes enceintes ne bénéficiant pas de prise en charge prénatale ; envoyer des avertissements, bloquer ou suspendre les allocations ;
- » Transmettre aux municipalités la liste des familles ne respectant pas les conditions établies grâce au système de gestion des conditions (**SICON**), pour que les équipes locales chargées du programme *Bolsa Familia* et les services sociaux puissent commencer à intervenir auprès d'elles.

Le Secrétariat national de l'assistance sociale édicte des principes directeurs pour la prise en charge sociale des familles. La priorité est donnée aux familles en situation de risque et de vulnérabilité sociale accrue (fort taux d'absentéisme des enfants et des adolescents, lacunes au niveau du suivi médical des enfants et des femmes enceintes).

Responsabilités :

- » Fixer des lignes directrices, soutenir et aider les municipalités en matière de suivi des familles comprenant des enfants, des adolescents et des femmes enceintes qui ne remplissent pas les conditions, et saisir des informations relatives à leur suivi dans le système SICON.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (MEC)

Le Ministère de l'éducation a la responsabilité de fixer des lignes directrices et de coordonner le contrôle de la scolarisation et de l'assiduité des enfants des familles admises au programme *Bolsa Familia*, en partenariat avec les réseaux éducatifs au niveau des États et des municipalités.

Responsabilités :

- » Établir des lignes directrices techniques et opérationnelles pour le système de suivi de la fréquentation scolaire (*Sistema Presença*) pour les bénéficiaires du programme *Bolsa Familia*, et les diffuser auprès des États et des municipalités;
- » Garantir le bon fonctionnement du système et le diffuser auprès des États et des municipalités;
- » Promouvoir la formation des responsables au niveau des États et des municipalités à des activités de suivi de la fréquentation scolaire des enfants et des adolescents ciblés dans le cadre du programme *Bolsa Familia*;
- » Analyser les données consolidées concernant le suivi de la fréquentation scolaire;
- » Transmettre les résultats du suivi de la fréquentation scolaire aux États, aux municipalités et au MDS.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ (MS)

Le Ministère de la santé a la responsabilité de définir les lignes directrices et de coordonner le suivi de l'état nutritionnel et le statut vaccinal des enfants de moins de sept ans, ainsi que de la prise en charge prénatale des femmes enceintes, dans le cadre des conditions imposées par le programme *Bolsa Familia* et en partenariat avec les réseaux de santé au niveau des municipalités et des États.

Responsabilités :

- » Établir des lignes directrices en matière de suivi médical des familles et les diffuser auprès des États et des municipalités;
- » Garantir le bon fonctionnement du système de gestion du programme *Bolsa Familia* et le mettre à la disposition des États et des municipalités;
- » Former le personnel des États (responsables et techniciens) pour qu'ils aident les municipalités dans leurs activités de suivi médical des familles;
- » Analyser les données consolidées relatives au suivi qui ont été saisies par les municipalités et les transmettre au MDS;
- » Transmettre les résultats du suivi aux États, aux municipalités et au MDS.

ÉTATS

COORDINATION DU PROGRAMME *BOLSA FAMILIA* AU NIVEAU DES ÉTATS

Les équipes responsables de la coordination du programme *Bolsa Familia* au niveau des États sont chargées de coordonner la gestion des conditions imposées aux bénéficiaires, conjointement avec les secteurs de l'assistance sociale, de l'éducation et de la santé.

Responsabilités :

- » Recueillir et enregistrer des informations relatives aux conditions imposées par le programme *Bolsa Familia* conjointement avec les responsables des politiques en matière de santé et d'éducation;
- » Soutenir les municipalités dans la gestion de ces conditions;
- » Donner aux partenaires du programme *Bolsa Familia* intervenant à l'échelon des États dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale l'accès au système SICON;
- » Analyser les informations recueillies au niveau des États sur le non-respect des conditions et proposer des stratégies régionales et intersectorielles pour venir en aide aux familles;
- » Former les responsables du programme *Bolsa Familia* et des services sociaux à l'utilisation du système SICON, notamment à la saisie de données sur la prise en charge sociale des familles.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT À L'ASSISTANCE SOCIALE

Le Secrétariat d'État à l'assistance sociale guide les municipalités en matière d'accompagnement social des familles et assure le suivi des familles les plus vulnérables sur le plan social (celles qui affichent un faible taux de scolarisation des enfants et comptent des enfants et des femmes enceintes n'ayant pas bénéficié de la prise en charge médicale adéquate) pour leur offrir une aide prioritaire.

Responsabilités :

- » Suivre le travail social accompli auprès de familles dans les différentes municipalités et saisir les données correspondantes dans le système SICON;
- » Aider et orienter les municipalités dans la prise en charge des familles ne remplissant pas les conditions requises.

COORDINATION DU SUIVI DE LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE AU NIVEAU DES ÉTATS DANS LE CADRE DU PROGRAMME *BOLSA FAMILIA*

Le système de coordination du programme *Bolsa Familia* en matière d'éducation au niveau des États est chargé d'assister les municipalités dans le suivi de la scolarisation et de la fréquentation scolaire des enfants et des adolescents des familles bénéficiaires.

Responsabilités :

- » Diffuser les normes en matière de suivi de la fréquentation scolaire auprès des municipalités;
- » Soutenir et former les municipalités à l'utilisation du Système de suivi de la fréquentation scolaire;
- » Assurer le suivi des activités de contrôle et de saisie des données relatives à la fréquentation scolaire, en respectant les délais de transmission de ces données;
- » Dans chaque État, mettre les informations nécessaires au contrôle de la fréquentation scolaire des élèves à la disposition des entités locales concernées;
- » Au niveau des municipalités, soutenir la mise en œuvre d'initiatives de développement social et en matière d'éducation.

COORDINATION DU SUIVI MÉDICAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME *BOLSA FAMILIA* AU NIVEAU DES ÉTATS

Le système de coordination du programme *Bolsa Familia* en matière de santé au niveau des États a pour mission d'orienter les municipalités et de leur fournir un appui concernant le suivi de la nutrition et de la vaccination des enfants de moins de sept ans, ainsi que la prise en charge prénatale des femmes enceintes participant à ce programme.

Responsabilités :

- » Diffuser les normes en matière de suivi médical des familles auprès des systèmes de santé locaux ;
- » Soutenir et former les municipalités à l'utilisation du Système de gestion de la santé du Programme *Bolsa Familia* ;
- » Contrôler les activités de suivi relatives à la prise en charge des familles bénéficiaires en respectant les délais de transmission de ces données ;
- » Analyser les données consolidées sur le suivi des familles générées par les municipalités afin d'établir un diagnostic et d'appuyer les politiques mises en œuvre par les États en matière de santé, d'alimentation et de sécurité nutritionnelle.

MUNICIPALITÉS

GESTION DU PROGRAMME *BOLSA FAMILIA* À L'ÉCHELON MUNICIPAL

Les équipes responsables de la coordination du programme *Bolsa Familia* au niveau municipal sont chargées de coordonner la gestion des conditions imposées aux bénéficiaires, conjointement avec les secteurs de l'assistance sociale, de l'éducation et de la santé.

Responsabilités :

- » Coopérer avec les responsables des secteurs de la santé et de l'éducation pour le suivi et la saisie des données relatives aux conditions imposées par le programme *Bolsa Familia* ;
- » Coopérer avec les responsables des services sociaux pour offrir une prise en charge sociale aux familles ne respectant pas ces conditions ;
- » Examiner les recours administratifs déposés par les familles n'ayant pas respecté les conditions auxquels il a été donné une suite favorable ;
- » Analyser les informations relatives à ces manquements et orienter les familles concernées vers les services sociaux ;
- » Fournir un accès au système SICON (identifiant et mot de passe) aux services sociaux ainsi qu'aux équipes chargées de l'éducation et de la santé responsables du suivi des conditions imposées par le programme *Bolsa Familia* ;
- » Contrôler la saisie des données relatives à la prise en charge sociale des familles dans le système SICON ;
- » Promouvoir la coordination entre les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale.

SECRÉTARIAT MUNICIPAL À L'ASSISTANCE SOCIALE

Le Secrétariat municipal à l'assistance sociale offre aux familles bénéficiaires du programme *Bolsa Familia* les plus vulnérables sur le plan social un accompagnement social par le biais des Centres de référence de l'assistance sociale (CRAS).

Responsabilités :

- » Identifier les situations de risque et de vulnérabilité sociale, ainsi que les possibilités de prise en charge sociale existantes au niveau local;
- » Se procurer une liste des familles ne remplissant pas les conditions fixées et déterminer si celles-ci relèvent des zones couvertes par les Centres de référence de l'assistance sociale (CRAS) ou par les Centres spécialisés de référence de l'assistance sociale (CREAS);
- » Donner des orientations aux équipes des CRAS et des CREAS ainsi qu'aux équipes chargées de la protection sociale en ce qui concerne la prise en charge sociale des familles contrevenantes;
- » Donner des orientations aux équipes des CRAS et des CREAS ainsi qu'aux chargées de la protection sociale en ce qui concerne la saisie dans le système SICON des données concernant la prise en charge sociale des familles.

COORDINATION DU SUIVI DE LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME *BOLSA FAMILIA* AU NIVEAU MUNICIPAL

Les équipes municipales chargées de coordonner le suivi de la fréquentation scolaire ont pour mission de recueillir et de saisir des informations concernant la fréquentation scolaire des enfants et des adolescents des familles bénéficiaires du programme *Bolsa Família*.

Responsabilités :

- » Coordonner le suivi et l'enregistrement des informations liées à la fréquentation scolaire des enfants et des adolescents de 6 à 17 ans dans le Système de suivi de la fréquentation scolaire (*Sistema Presença*);
- » Conseiller et sensibiliser les familles sur l'importance du respect des conditions imposées par le programme *Bolsa Família*;
- » Former les professionnels de l'éducation au contrôle de la fréquentation scolaire des enfants et adolescents issus de familles participant au programme;
- » Informer l'organisme municipal chargé de tenir à jour le Registre unique des changements d'établissement ou d'adresse des bénéficiaires du programme *Bolsa Família*.

COORDINATION DU SUIVI MÉDICAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME *BOLSA FAMILIA* AU NIVEAU MUNICIPAL

Les équipes municipales chargées de la coordination du suivi médical ont pour mission de recueillir et de saisir des informations relatives à la santé des enfants et des femmes enceintes participant au programme *Bolsa Família*.

Responsabilités :

- » Coordonner le suivi et saisir des informations sur les familles participant au programme *Bolsa Família* dans le système de gestion de la santé du programme;
- » Inciter les familles à respecter les conditions fixées en matière de santé;
- » Former les équipes médicales au suivi des enfants ainsi que des femmes enceintes ou allaitantes participant au programme *Bolsa Família*;
- » Informer l'organisme municipal chargé de tenir à jour le Registre unique de tout changement apporté aux données concernant les familles admises au programme *Bolsa Família*.